

## REQUISITOIRE DANS LE PROCES KHALIFA

## Le procureur général "sauve" Belaïz

Deuxième jour du réquisitoire du procureur général. Après la caisse principale, il a disséqué, hier, le fonctionnement des agences dans lesquelles d'énormes préjudices ont été révélés. M. Abdelli n'a pu faire l'impasse sur l'agence de Koléa. Et pour cause, dans un récent entretien accordé à un quotidien français, Abdelmoumen Khalifa avait porté des accusations à l'encontre de l'actuel ministre de la Justice, affirmant que ce dernier détenait un compte au niveau de l'agence El Khalifa Bank de Koléa et avait même bénéficié d'un crédit.

Sans jamais faire allusion à ces déclarations et sans citer nommément Tayeb Belaïz, le procureur général a indiqué qu'"au niveau de cette agence, il y a eu une expertise approfondie qui a révélé que l'unique préjudice subi à ce niveau s'élève à 1,4 milliard de centimes, une somme qui, selon tous les témoins, avait été à l'époque prise par Baïchi Fawzi, actuellement en fuite. Mis à part cela, aucune irrégularité n'a été constatée. Je le dis parce qu'il faut rendre justice."

Ainsi, et de manière à peine voilée, le procureur général dément les propos de Khalifa alors que le principal concerné s'est muré dans un silence religieux, refusant de répondre à l'ancien P-dg du groupe Khalifa. Cette mise au

point faite, le procureur général a repris sa plaidoirie avec le même fil conducteur que la veille, à savoir apporter les preuves que la banque privée n'était en fait qu'un conglomerat de personnes "machiavéliques". Il s'est fait un devoir de prouver que les agences d'El Khalifa obéissaient à une seule logique, celle d'accaparer le maximum d'argent des entreprises publiques.

A commencer par l'agence de Blida, à la tête de laquelle officiait Kechad qui n'a pas été épargné. "C'est lui qui a démarché auprès des OPGI, qui a manipulé 13 comptes pour les transformer de créancier en débiteur. Il a rendu service à son frère et à son actuel employeur alors que la liquidation était en cours", entonne le procureur qui ajoute que non content de dilapider l'argent public, Kechad, à l'instar des autres directeurs d'agences s'enrichissait à vue d'œil. Même constat pour l'agence de Chérag.

"N'est-ce pas à partir de là que Moumen puisait l'argent pour créer ses pseudo-filiales ? N'est-ce pas de là que l'djerouidène a pris des milliards, que Benouis a pris 900 millions de dinars ?" dit-il, rappelant comment Mir Omar, l'ex-responsable de cette agence avait transféré de l'argent sur plusieurs comptes dans une tentative de "sauver" de l'argent qu'il avait qualifié

de "personnel". Indigné, le représentant du ministère public s'est demandé : "Mais d'où ont-ils eu tout cet argent ? Comment ont-ils réussi à s'enrichir en si peu de temps." Pour lui, la réponse est toute trouvée "ils se servaient dans les caisses de la banque !" De l'agence d'El-Harrach, le procureur général dira qu'elle faisait partie des plus "actives".

Son chef, Aziz Djamel, a agi en véritable commercial. C'est lui qui avait réussi à convaincre des dizaines de DG de déposer leurs avoirs dans les caisses d'El Khalifa Bank contre de minables cartes de thalasso-thérapie.

Au chef d'agence d'Oran, il reprochera le fait d'être revenu sur ses propos au sujet des supposées commissions don-

nées aux DG des entreprises publiques. On se souvient qu'au cours de l'audience, Guers était revenu sur ses dires, affirmant que lesdites commissions ne sont jamais venues dans les poches des DG, mais atterrisaient au niveau de la caisse principale, "convoyée" par Baïchi.

Dans le courant de l'après-midi, le procureur général est longuement revenu sur les pratiques du directeur de l'agence des Abattoirs, sur le fonctionnement de la "représentation" d'El Khalifa Bank en France, promettant chaque fois de revenir avec plus de détails sur ce qui se passait dans les agences. Ce qui explique que deux jours n'ont pas suffi à épuiser sa plaidoirie qu'il reprendra dès ce matin.

Nawal Imès

## Les 56 milliards de centimes dépensés dans les hôtels

Le procureur général a révélé, hier, que le groupe Khalifa a dépensé pas moins de 56 milliards de centimes dans les hôtels huppés de la capitale. Il s'est cependant gardé de dire qu'il a profité de ces séjours, mais a indiqué que des enquêtes étaient en cours pour cerner l'ensemble des personnes ayant bénéficié de ces "cadeaux" de Khalifa.

Selon le procureur général, au Sheraton, la facture s'élève à 430 millions de dinars pour la prise en charge de plus de 4500 personnes. Au niveau de l'hôtel Ryad, ce sont pas moins de 50 millions qui ont été dépensés, contre 9 milliards de centimes au Hilton, 1,8 milliard de centimes au Mercure et 1,7 milliard de centimes à Dar-Diaf.

N. I.

## Précision de Abdenour Keramane

Suite au réquisitoire du procureur général prononcé au cours de l'audience du tribunal de Blida du 24 février, rapporté par la presse, Abdenour Keramane tient à apporter les précisions suivantes :

Suite à la déclaration du procureur général relative à une lettre que j'aurais adressée à Abdelmoumen Khalifa, "faisant état de graves problèmes à l'antenne de Khalifa Airways de Milan qui devait être ouverte par (ma) fille Yasmine", je tiens à démentir de la manière la plus formelle l'existence d'une telle lettre ou d'une quelconque autre lettre de ma part à Abdelmoumen Khalifa.

Si cette lettre existait réellement, pourquoi ne pas l'avoir versée au dossier d'instruction ? Il est pour le moins curieux que l'on fasse état aujourd'hui de cette lettre qui n'est apparue ni au cours des auditions d'instruction - dont les procès-verbaux font foi - ni dans l'arrêt de renvoi.

Dans différentes correspondances adressées à la direction générale de la compagnie, versées par elle au dossier d'instruction, ma fille Yasmine donnait régulièrement des informations sur l'état d'avancement de la mise en place du bureau de Milan et sur ses contacts avec les autorités italiennes ; elle avait attiré l'attention sur les problèmes qu'elle rencontrait avec l'administration de la compagnie dans son travail ; ce qui l'a d'ailleurs amenée à donner sa démission et à rentrer à Alger à la fin de l'année 2002.

Je précise également que, contrairement à ce qu'a déclaré le procureur au cours de cette audience, l'épouse de Abdelouhab Keramane, ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, n'a aucun lien de parenté avec la famille de Abdelmoumen Khalifa. Pas plus que l'épouse de Khalifa n'est sa nièce, contrairement à ce qu'a avancé un avocat de la partie civile.

ORAN : 22<sup>e</sup> JOUR DU PROCES BCIA/LA DEFENSE POURSUIT SES PLAIDOIRIES

## "Que faire face à un ordre émanant de son supérieur ?"

**En réponse au fameux "ce n'est pas moi c'est lui" certains avocats de la défense ayant plaidé ce dimanche 25 février 2007 pour défendre leurs clients avancent des réponses à cette affirmation tant répétée, car, selon eux, elle est motivée par une situation à laquelle tout employé peut être confronté. " Que dire à un supérieur qui vous demande d'appliquer un ordre et ce, même si vous constatez qu'il est contraire à la loi ? Désobéir et risquer sa place ? Ou alors obéir en vous disant c'est le chef et il sait ce qu'il fait ?" Dans le cas de l'agence de Sig et même si tout au long du procès, par respect, l'on a évité de parler de l'ex-directeur de l'agence de Sig décedé durant son incarcération, ce jour-là pour les besoins de la défense, son rôle dans cette affaire fut cité à plusieurs reprises, ayant été, selon les auditions des accusés, l'ordonnateur des faits qui leur sont reprochés.**

Amel B. - Oran (Le Soir) - Tout au long de leurs plaidoiries, les avocats de la défense tenteront d'expliquer à la cour que dans ce procès il n'est pas question de responsabilité groupée mais individuelle dictée par le droit pénal.

Dès lors, dira Me Dahou, "la chambre d'accusation en adressant à mon client Benyettou l'accusation de participation à la dilapidation de deniers publics, cela n'est pas établi puisqu'il n'a rien à voir avec le service de l'escompte. Il a tout simplement fait son travail en traduisant la pièce comptable d'une décision d'escompte. S'il n'avait pas fait son travail cela le lui aurait été reproché, dès lors, il n'avait pas le choix, sinon il aurait

été sanctionné". Pour sa part, Me Jahel, plaidant les intérêts de deux accusés, Amara Abdelkader et Betayeb, estime qu'avant de juger ses clients, il faudrait demander des comptes aux véritables responsables. Tout d'abord la BCIA, la Banque d'Algérie, la direction régionale et générale de la BEA, ainsi que les membres de la commission bancaire. "Si ceux-là avaient accompli leur travail de contrôle et d'application des sanctions ayant suivi les dépassements, on n'en serait pas là aujourd'hui et on n'incomberait pas la responsabilité des faits à mes clients."

Prenant la parole, Me Bouali dira que seule la justice divine

peut être rendue avec justesse et exactitude. Mais celle émanant de l'humain est toujours imparfaite et ce, dit-il, même si depuis le début du procès, le président de la cour a veillé au bon déroulement et surtout au respect de tous les accusés.

Revenant sur le réquisitoire du procureur général, l'intervenant a estimé que concernant la responsabilité de son client Betayeb dans cette affaire, il ne fut pas précis.

"S'agissant, dit-il, de l'agence BEA Yougoslavie, le procureur général avait bien précisé les responsabilités de chacun. Ce ne fut pas le cas de l'agence de Sig et même si cela me désole d'en parler puisque l'ex-directeur de l'agence de Sig est devant la justice divine, je me dois de vous lire ses déclarations durant son audition devant le juge d'instruction où il avait reconnu qu'il escomptait les traites en sachant qu'il n'y avait pas d'autorisation de crédit." Pour le défenseur, en matière pénale, il n'y a pas d'approximatif, il faut définir avec précision les responsabilités individuelles de chacun. Tout en insistant sur le fait que l'ex-directeur de son client avait reconnu et assumé la responsabilité. Et d'ajouter : "Face à ces aveux on est en mesure de se poser des questions : qu'a pris la décision d'escompte ? Qui a donné l'ordre ? Pour notre part, à

ce jour, on se demande que reproche-t-on à notre client ?"

Dans l'après-midi, les plaidoiries se sont poursuivies avec la prise de parole de Me Jihad Farida, avocate de l'ex-directeur général de la BCIA, en l'occurrence l'accusé Bengadi. Elle s'étonne, dit-elle, de constater que "dans cette affaire, on juge d'abord ceux désignés comme étant les complices avant de juger les principaux auteurs de cette présumée complicité".

Son étonnement va encore plus loin en s'interrogeant sur le fait qu'à "Blida lors du procès Khalifa, des ministres se sont présentés à la cour pour témoigner et n'ont pas hésité à faire le pas, alors que dans l'affaire de la BCIA les principaux accusés, eux, sont tout simplement "absents" au procès".

Prenant la parole, Me Gouadi, avocat de la défense de l'un des principaux accusés parmi les commerçants, à savoir Selmane Abderrahmane, s'est longuement étalé sur "le rôle" de la presse dans ce procès et bien avant, dit-il, lorsque ses supports étaient utilisés par la BEA qui y publiait des communiqués pour étaler les noms de certains noms connus à Oran comme ayant des comptes à la BCIA. Et d'ajouter : "A tous ces "rédateurs", je dirai que nul ne peut être épargné, tout le monde

peut un jour ou l'autre être concerné. L'on pourrait même qualifier l'utilisation de la presse par certains, comme étant des propos difamatoires." L'assistance ne saisisait plus si l'avocat, qui était là pour plaider la cause de son client, visait plutôt la presse ou bien "ceux" a priori la BEA, — puisqu'il l'a lui-même cité — qui, selon lui, l'utilise ? A travers son jeu de mots, ses propos ne peuvent être valables que pour ceux qui se sentiraient concernés par ce qu'il avance.

Pour revenir à l'essentiel, l'avocat s'est dit perplexe lorsqu'il constate durant le procès que le fait d'être jeune commerçant ayant réussi à entrer dans le monde des affaires et à devenir riche, sort de l'ordinaire et prête à confusion avec la malhonnêteté. Il n'hésite pas à comparer son client au président de la République : "Par exemple, le président Bouteflika, c'est à l'âge de 27 ans qu'il fut nommé ministre des Affaires étrangères et mon client à 30 ans, il est un riche commerçant intelligent et honnête, pourquoi alors s'en étonner tant que c'est possible ?"

Aujourd'hui encore la série des plaidoiries se poursuivra avec pas moins d'une douzaine d'avocats qui attendent de prendre la parole pour défendre leurs clients.

A. B.